Image not found or type unknown

diminution du temps de travail

Par **mariedon9**, le **24/11/2010** à **11:11**

Bonjour
je suis vacataire dans la formation pao dans des ecoles privées depuis 7 ans.
Dans l'une d'entre elle j'avais a peu prés 40 heurs par mois pendant 6 mois de l'année depuis 4 ans pour remplacer la femme du directeur qui voulait faire une pose. Cette année 2010 . du jour au lendemain elle décide de revenir travailler et donc on me fais un contrat vacataire de 36 heures pour l'année entière! ce n'est plus une réduction de travail mais on me pousse dehors!! que puis je faire et es que j'ai des droits en temps que vacataire.
merci de votre réponse.
cordialement
marie hedon

Par **P.M.**, le **24/11/2010** à **12:11**

Bonjour,
Il faudrait que vous précisiez votre statut exact car à ma connaissance le statut de vacataire n'existe que dans la fonction publique, éventuellement dans le privé, il ne pourrait s'agir que d'un contrat d'intermittent ou d'un temps partiel...

Par **mariedon9**, le **24/11/2010** à **17:43**

sur leur contrat est écrit formatrice occasionnelle. Je travaille dans le privé (école de journalisme).
merci

Par **P.M.**, le **24/11/2010** à **19:10**

Ce contrat me paraît illégal, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés